



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 15 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 07 décembre 2022, s'est réuni à Montmélian – Espace François Mitterrand, en séance publique, sous la présidence de Jean-François DUC.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		JF. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		JJ. BAZIN	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		JL. BENETTI	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

205-2022 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS POUR L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEE

Rapporteur : Jean François Duc

Vu la délibération du 17 septembre 2015 relative à l'approbation du schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de la communauté de communes,
Vu la délibération du 5 juillet 2018 relative à la signature des conventions pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée,

La Communauté de communes a signé des conventions avec des associations locales pour la veille, le balisage et le petit entretien de certains sentiers PDIPR d'intérêt communautaire. Ces conventions rédigées sur un même modèle fixent un cadre d'intervention et précisent les conditions dans lesquelles l'entretien des sentiers est effectué, avec notamment la répartition des attributions et responsabilités de chacun des signataires. Lorsqu'elles apportent un soutien aux associations, les communes peuvent également être signataires de ladite convention. Sur présentation d'un bilan d'activité, les associations signataires perçoivent une indemnité forfaitaire annuelle fixée à 25 euros net de taxe du kilomètre. Les conventions ont été signées pour une période de 3 ans, elles ont pour la plupart été signées en 2019 et arrivent à échéance. Au regard du service apporté et des bons résultats de cette collaboration, il est proposé de renouveler ces conventions pour une période de 3 ans.

Parmi les associations locales partenaires, on retrouve Les Slovions à St Jean de la Porte, Les Chemins de Traverse à St Pierre d'Albigny, Freterive à Pieds, Cruet Nature et Patrimoine, Belledonne Sports Nature et Bien Vivre en Val Gelon. D'autres associations pourront se rajouter le cas échéant.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le modèle de convention susvisé ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions avec les associations locales compétentes pour une période de 3 ans et toutes pièces nécessaires à leur exécution ;
- **AUTORISE** la Présidente à engager les dépenses afférentes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022 ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires aux budgets 2023 et 2024.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

Le premier Vice-Président,



Jean-François DUC